



## Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 14 /03/2024

Madame la Directrice d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, cher·e·s collègues,

Pour commencer cette déclaration, nous nous étonnerons encore une fois de la cacophonie gouvernementale sur les groupes de niveaux. Alors qu'après la contestation forte des organisations syndicales et des parents contre cette mesure, la ministre, Madame Nicollet Belloubet avait le 7 mars infléchi sa position en évoquant des groupes de besoins et un système dérogatoire possible, le premier ministre, M. Gabriel Attal, a affirmé le 8 mars sur un plateau télé que 'les groupes de niveaux étaient et restent d'actualité'. Ces deux annonces contradictoires en deux jours laissent pour le moins circonspects les personnels. Au-delà de cette mesure, rappelons que le Sgen-CFDT s'oppose au choc des savoirs dans son ensemble. Le choc des savoirs n'est pas une orientation de politique éducative qui nous convient. Elle tourne le dos aux apports de la recherche en éducation et à la reconnaissance de l'expertise professionnelle des enseignants. Les programmes qui s'écrivent en ce moment ou la labellisation des manuels sont deux exemples de la vision réductrice du métier d'enseignant porté par le gouvernement. Si le risque de tri social semblait s'éloigner avec les assouplissements annoncés par la ministre, il demeure bien réel avec les nouvelles déclarations de M. Attal. Le tri social pourrait aussi découler du nouveau rôle du DNB et de la classe prépa-seconde. Le Sgen-CFDT reste donc mobilisé pour s'opposer fermement à ces mesures passéistes.

Nous poursuivrons par évoquer ce qui nous réunit aujourd'hui, à savoir les mesures de rentrée relatives aux personnels ATSS et aux personnels de l'enseignement du second degré. À la suite de la tenue des différents groupes de travail préparatoires, le Sgen-CFDT Paris redoute une année scolaire 2024/2025 encore plus éprouvante pour toutes les catégories de personnels. Avec la suppression de 128 postes d'enseignants et celle de 4 postes de CPE dans le second degré, auxquelles il faut rajouter une suppression chez les personnels de direction, nous mesurons les effets de la baisse démographique parisienne. Ces décisions politiques entraîneront des conséquences lourdes sur les conditions de travail des agents et sur la qualité des services apportés aux usagers. Les effectifs par classe vont croître et ils seront très nombreux à devoir

effectuer des compléments de service dans d'autres établissements. Pour le Sgen-CFDT Paris, la baisse des effectifs aurait dû constituer une occasion de favoriser le travail en groupe pour réduire les difficultés scolaires des plus précaires dans une des académies les plus ségréguées de France. Rappelons aussi, que pour le Sgen-CFDT, ce n'est pas la mise en place du pacte qui prévoit de confier les remplacements de courte durée aux collègues déjà en poste qui résoudra quoi que ce soit. Pour nous, ce n'est pas sur les personnels, déjà contraints par toujours plus de nouvelles missions, qu'il faut faire reposer la gestion de la pénurie de personnel. Les collègues aspirent à de meilleures rémunérations, pas à travailler davantage. Il fallait commencer par reconnaître et payer les missions déjà exercées, notamment celles liées à l'école inclusive. Après presque un an de mise en place du pacte nous voyons bien les effets pervers en termes de surcharge de travail pour les personnels de direction et sur la dégradation de l'ambiance de travail au sein des équipes pédagogiques. Certains collègues cumulent les missions au détriment de la qualité de travail. Ils sont au bord de l'épuisement physique et nerveux.

Pour conclure nous rappellerons que le Sgen-CFDT appelle avec l'UFFA CFDT et en intersyndicale à se mobiliser par la grève et la manifestation le 19 mars pour nos rémunérations, pour les salaires dans toute la Fonction Publique et ainsi pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et pour l'intérêt porté à ses interrogations et revendications.